

VOEU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT



LES ÉCOLOGISTES 20^e

Voeu relatif à la suspension de l'AIRE par la Région Ile-de-France

Déposé par Lila Djellali, Antoinette Guhl et le groupe écologiste du 20ème

Conseil d'arrondissement du 6 avril 2024

Considérant l'importance de la formation continue dans l'apprentissage.

Considérant l'importance de l'insertion de certains publics éloignés de l'emploi et donc vulnérables.

Considérant que depuis le 9 janvier le téléservice qui gère les demandes de l'aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE) est à l'arrêt pour fraude avérée.

Considérant que la plateforme indique seulement sa fermeture en raison de fraudes avérées sans prévoir de date de réouverture et qu'il n'était pas nécessaire qu'un tel service soit à l'arrêt total durant plusieurs mois sans anticipation ni échange avec les structures en amont.

Considérant que le Conseil Régional d'Ile-de-France ne donne aucune précision sur le montant des fraudes ni sur le nombre d'organismes concernés selon les révélations de Médiapart le 22 mars dernier.

Considérant que ce dispositif a permis à plus de 12 000 demandeuses et demandeurs d'emploi de financer tout ou une partie de leur formation.

Considérant que ce dispositif était le seul à permettre la prise en charge de formation longue hors métier en tension faisant de ce dispositif une réelle différence pour les apprenants et apprenantes.

Considérant l'impact d'une telle suppression sur le modèle économique des structures de formation et l'inquiétude légitime des organismes de formation et d'insertion.

Considérant que le dispositif a été remis en service en date du 22 avril 2024, soit 4 mois après sa fermeture, indiquant qu'il a été "repensé" pour cibler spécifiquement les secteurs stratégiques pour l'emploi et l'économie d'Île de France à savoir des secteurs en tension : l'agriculture, des métiers émergents, et l'artisanat d'art.

Considérant que les structures déjà fragilisées par cette fermeture depuis 4 mois, pour la plupart d'entre elles se verront ainsi privées d'accès à ce dispositif provoquant une baisse immédiate de leur chiffre d'affaires jusqu'à mettre en danger leur existence indispensable dans nos territoires comme dans celui du 2^ome arrondissement où l'on compte de nombreux organismes de formations.

Considérant la définition légale de la formation depuis le 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

Ainsi, sur proposition de Madame Lila Djellali, Madame Antoinette Guhl et du groupe des écologistes du 2^ome, le conseil d'arrondissement émet le vœu que la Mairie du 2^oe:

- **Rappelle à la Région Ile-de-France qu'une fraude avérée ne peut entraîner pour autant la sanction de l'ensemble des organismes de formation et des demandeuses et demandeurs d'emploi ;**
- **Interpelle la Région Ile-de-France sur la réouverture de l'Aide individuelle régionale vers l'emploi et ne pas limiter l'aide que sur les métiers en tension ;**
- **Demande qu'un dialogue avec les structures concernées puisse être mis en place dans les plus brefs délais afin que ce dispositif soit repensé au mieux afin de correspondre aux besoins de formation.**